

## Mise au concours de travaux, de fournitures et de places, annonces et insertions

### PLACES

Branche de service. S'adresser à	Place vacante	Traite- ment Fr.	Délai d'inscrip- tion	Conditions d'admission
Département des douanes. (Administration des douanes). Direction générale des douanes à Berne.	Directeur du III <sup>e</sup> arrondissement des douanes à Coire.	6200 à 8000	22 janv. 1927 [2.]	Connaissance complète du service des douanes.
Département des douanes. (Administration des douanes.) Direction des douanes à Lausanne.	Secrétaire auprès de la direction des douanes à Lausanne.	4200 à 5400	15 janv. 1927 [2.]	Connaissance complète du service des douanes.
Département des chemins de fer.	Ingénieur de contrôle de II <sup>e</sup> , évent. de I <sup>re</sup> classe.	7500 à 9900, évent. env. 9000 à 11,300 plus les allocations légales pour la famille, le cas échéant.	3 févr. 1927 [1.]	Etudes techniques supérieures complètes. Pratique en matière de construction et d'exploitation de chemins de fer. Langue maternelle: l'allemand. Connaissance des deux autres langues nationales.
Chemins de fer fédéraux. (Division des travaux du III <sup>e</sup> arrondissement des chemins de fer fédéraux, à Zurich.)	1 monteur électricien pour l'entretien des appareils de manœuvre centrale à commande électrique du III <sup>e</sup> arrondissement, avec domicile provisoire à Zurich.	1800 à 2900, plus les allocations de renchérissement légales.	22 janv. 1927 [1.]	Monteur électricien ayant fait un apprentissage de petite mécanique; connaissance approfondie de la construction et de l'entretien des installations électriques.

Entrée en service immédiate.

**FEUILLE FÉDÉRALE**79<sup>e</sup> année

Berne, le 19 janvier 1927

Volume I

**TABLE DES MATIÈRES**

Pages

Extrait des délibérations du Conseil fédéral . . . . .	37
Publications des départements et d'autres administrations de la Confédération . . . . .	39
Mise au concours de travaux, de fournitures et de places, annonces et insertions . . . . .	55

*Annexes :*

Résumé des délibérations de l'Assemblée fédérale. Session d'hiver 1926 (6<sup>e</sup> session de la 27<sup>e</sup> législature), du lundi 6 au jeudi 23 décembre 1926.

**RECUEIL DES LOIS FÉDÉRALES**

Année 1927 — N° 2 — 19 janvier

**Matières**

Loi fédérale portant revision de l'article 17 de la loi fédérale du 21 juin 1907 sur les brevets d'invention, du 9 octobre 1926 . . . . .	9
Arrêté du Conseil fédéral concernant la modification du règlement d'exécution du 15 novembre 1907 pour la loi fédérale du 21 juin 1907 sur les brevets d'invention, du 14 janvier 1927 . . . . .	11
Règlement sur l'habillement de l'armée . . . . .	15

Toute communication concernant l'administration de la FEUILLE FÉDÉRALE (abonnements, changements d'adresse, réclamations, etc.) doit être adressée, dans le délai de trois mois, à l'expédition.

## Mise au concours de travaux, de fournitures et de places, annonces et insertions

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1927
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	02
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	12.01.1927
Date	
Data	
Seite	36-36
Page	
Pagina	
Ref. No	10 084 853

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.